

PROCES VERBAL

SEANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2008

L'an deux mille huit, le quatorze mars à 19 H 30, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Vrain, proclamés par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 9 Mars 2008 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS :

M. ALLARD, Mme ATHIEL, M. AVRIL, Mme BERKOWICZ, Mme CHARLOT, M. CHARREYRE, M. COCHARD, Mme DUCHOUX, Mme DUMARQUEZ, Mme ESTUBLIER, Mme FORTIN, Mme FREGNET, M. GRAMOND, Mme GRILLON, M. LANGLET, M. LEVILLY, M. MAOUCHE, Mme MONTEIRO, Mme REMY, M. VERSCHUERE, M. VIGNEAU.

POUVOIRS :

Mme CHEVALLIER à M. ALLARD Michel
M. MAIGNAN Patrice à M. LEVILLY Jean.

ABSENTS NON EXCUSES:

NEANT

I°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. MAIGNAN Patrice	989 voix
Mme REMY Nathalie	988 voix
Mme CHEVALLIER Joëlle	985 voix
Mme GRILLON Annette	985 voix
M. COCHARD Pierre	984 voix
Mme FREGNET Sylvie	984 voix
Mme CHARLOT Sylvie	984 voix
M. AVRIL Bertrand	983 voix

Mme BERKOWICZ Renée	983 voix
Mme DUCHOUX Martine	979 voix
M. VERSCHUERE Christian	979 voix
M. LANGLET Louis	977 voix
M. MAUCHE Marc	973 voix
Mme MONTEIRO Emilia	970 voix
Mme ATHIEL Maryse	966 voix
Mme FORTIN Nadège	963 voix
M. LEVILLY Jean	963 voix
M. GRAMOND Jean	954 voix
Mme DUMARQUEZ Evelyne	952 voix
M. VIGNEAU Philippe	950 voix
Mme ESTUBLIER Yvette	949 voix
M. ALLARD Michel	944 voix
M. CHARREYRE Rémi	922 voix

Madame ESTUBLIER Yvette, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour Secrétaire Madame BERKOWICZ Renée.

II ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :		1
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12
Ont obtenu :		
M. Jean LEVILLY	Vingt deux voix	22

Monsieur Jean LEVILLY ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

III°) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée décide à l'unanimité :

De fixer à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

IV°) ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. Jean LEVILLY, Élu (e) Maire, à l'élection du premier adjoint.

• **Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1	
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :		
Mme Renée BERKOWICZ	Vingt- deux voix	22

Mme Renée BERKOWICZ ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamée premier (e) adjoint (e) a été immédiatement installé (e).

V°) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1	
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :		
M. VERSCHUERE Christian	Vingt deux voix	22
M.		

M. VERSCHUERE Christian ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé (e) 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé (e).

VI°) ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1	
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :
Mme ESTUBLIER Yvette Vingt deux voix 22
M.

Mme ESTUBLIER Yvette ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé (e) 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé (e) .

VII°) ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :		1
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :
Mme GRILLON Annette Vingt deux voix 22
M.

Mme GRILLON Annette ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé (e) 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installé (e) .

VIII°) ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral :		1
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés :	=	22
Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :
M. VIGNEAU Philippe Vingt deux voix 22
M.

M. VIGNEAU Philippe ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé (e) 5^{ème} adjoint et a été immédiatement installé (e) .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Saint Vrain, le Quatorze Mars Deux Mille Huit.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Jean LEVILLY.

AFFICHE LE 17 MARS 2008.